

## **ANNEXE 3 - LES ETUDIANTS EN MASTER MEEF 2 ET 3**

### **1. Le dispositif de professionnalisation dans les masters MEEF**

#### **1.1. Une formation universitaire professionnalisante**

La formation des master MEEF renouvelés est une « **formation universitaire professionnalisante** fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour d'expériences en milieu professionnel » (arrêté master MEEF 24/07/2020). Le changement de la place des concours externes de recrutement des professeurs et conseillers principaux d'éducation valorise la **dimension professionnelle du concours**, au terme d'un master dont la dimension professionnalisante est elle-même renforcée (note de service du 27/11/2020 parue au B.O. du 24/12/2020).

Les étudiants en master MEEF 2 (métier de l'enseignement) et 3 (CPE) bénéficient de **plusieurs stages en établissement**, en première année de master (stages d'observation et de pratique accompagnée ; stage en responsabilité pour les AED) et en deuxième année de master (stage en responsabilité ou d'observation et de pratique accompagnée).

#### **1.2. L'accompagnement des étudiants en master MEEF 2 et 3**

L'accompagnement des étudiants en master MEEF est assuré par une équipe composée du chef d'établissement, de l'inspecteur, des tuteurs, des formateurs et du responsable de parcours MEEF.

Le principe de l'alternance (EPL - INSPE) étant au cœur du dispositif de formation des étudiants en master en formation à l'INSPE, l'accompagnement est assuré conjointement par un tuteur académique et un tuteur universitaire.

Des formateurs académiques déchargés participent à la formation des étudiants. Ils accompagnent les tuteurs et les étudiants au cours du master, à l'INSPE et dans l'EPL ; ils seront ainsi amenés à se présenter dans votre établissement.

### **2. Les étudiants effectuant un stage en responsabilité**

#### **2.1. Les étudiants contractuels alternants en deuxième année de master MEEF 2 et 3 (enseignants et CPE)**

Les étudiants contractuels alternants sont des étudiants de deuxième année de Master MEEF qui bénéficient d'un stage en responsabilité tout au long de l'année, intégré à leur dispositif de professionnalisation.

##### **2.1.1. L'accueil**

Les alternants auront connaissance de leur lieu d'affectation par une communication de la DPE.

Programme d'accueil :

- Mercredi 6 juillet 10h-12h : Webinaire d'informations « préparer mon alternance » ;
- Jeudi 25 et/ou vendredi 26 août : accueil institutionnel transversal, administratif (DPE-EAFC) et disciplinaire/de spécialité (corps d'inspection). Les modalités et horaires seront précisés ultérieurement ;
- Lundi 29 août : formation à l'INSPE ;
- Mardi 30 août : accueil en établissement par le chef d'établissement et le tuteur ;
- Mercredi 31 août : pré-rentrée en établissement.

##### **2.1.2. Contractuels alternants en MEEF 2 (enseignants). Service et emploi du temps.**

Les alternants sont des **étudiants qui bénéficient d'un contrat de travail**. Leur service est consacré à l'exercice des missions d'enseignement en responsabilité devant élèves.

Leur temps de service correspond à **un tiers de l'obligation réglementaire de service** définie par le décret du 30 juillet 2008 ou par le décret du 20 août 2014 précités. Il se déroule sur 6 heures par semaine

dans le second degré, pour toutes les disciplines à l'exception de l'EPS. Les étudiants contractuels alternants ne peuvent percevoir d'heures supplémentaires.

Pour les alternants de la **discipline EPS**, l'activité dédiée à l'organisation et au développement de l'association sportive de l'établissement, prévue par le décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves est intégrée au tiers temps réalisé.

**La quotité de service et l'emploi du temps des étudiants contractuels alternants sont élaborés afin de rester compatible avec leur réussite universitaire et au concours.** Il convient, sauf impossibilité, de ne pas leur confier de classes à examen.

Les contractuels alternants inscrits en master 2 MEEF 2, sont libérés trois jours afin de suivre leur formation à l'INSPE. L'annexe 5 indique les trois journées dédiées selon la formation suivie.

Pour le contractuel alternant et pour le tuteur, il est recommandé un alignement des emplois du temps :

- pour permettre une «observation croisée» de séances d'enseignement ;
- avec un créneau commun de disponibilité, pour la conduite du travail réflexif.

### **2. 1. 3. Contractuels alternants en MEEF 3 (CPE)**

Les contractuels alternants CPE bénéficient d'un stage massé initial de 7 jours, suivi d'un stage filé de deux jours par semaine de présence (les jeudi et vendredi : 8+6=14h hebdomadaire) pendant 24 semaines. La période massée initiale du 1<sup>er</sup> septembre au 09 septembre doit garantir une bonne prise de fonction et la connaissance des acteurs de l'établissement.

Les étudiants stagiaires CPE étant en établissement 26 semaines (2+24), ils en sont donc absents 8 semaines. Connues à l'avance, ces semaines pourront être anticipées dans les services de vie scolaire.

***Calendrier et répartition des journées en établissement. Voir annexe 6.***

### **2.2. Les assistants d'éducation en préprofessionnalisation**

Les AED en préprofessionnalisation en troisième année de leur contrat, inscrits en première ou deuxième année de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), exercent des missions d'enseignement en responsabilité.

Le service des bénéficiaires de ce contrat s'établit à 8 heures de présence hebdomadaire en établissement pendant trente-neuf semaines. Leur service d'enseignement est de **6 heures hebdomadaire** sur trente-six semaines. Les heures restantes pour atteindre les 312 heures de présence annuelles dans l'établissement peuvent être notamment consacrées à la préparation des interventions devant les élèves, à l'analyse réflexive, notamment en lien avec le tuteur en établissement, à la participation aux réunions des comités et instances propres aux établissements et à la participation aux réunions organisées périodiquement par le rectorat pour tous les bénéficiaires de contrat de préprofessionnalisation relevant d'une même « promotion ».

**Les journées en établissement sont les suivantes :**

- Anglais : lundi et vendredi ;
- Lettres : lundi et vendredi ;
- Mathématiques : mardi et jeudi ;
- Physique-chimie : lundi et jeudi.

### 3. Les étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée

#### 3.1. Les étudiants en deuxième année de Master MEEF 2 et MEEF 3

En deuxième année de master (M2), les étudiants qui ne bénéficient pas d'un contrat d'alternance effectuent un stage d'observation et de pratique accompagnée. Les journées de présence en établissement sont les mêmes que celles des contractuels alternants.

#### 3.2. Les étudiants en première année de Master MEEF 2 (métier de l'enseignement)

En première année de master (M1), les étudiants suivent un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) sur une durée équivalente à 6 semaines.

Trois périodes de stage sont prévues (SOPA 1, 2, 3). Les modalités pour les SOPA 2 et 3 varient selon les parcours :

Parcours	SOPA 1	SOPA 2 dans le même établissement que le stage précédent	SOPA 3 dans le même établissement que le stage précédent
		Massé : du lundi 9 janvier au samedi 21 janvier 2023 ; Ou filé : 1 jour par semaine à partir de la fin du SOPA 1, entre le 28 novembre 2022 et le 11 mars 2023 ; OU mixte, massé/filé : du lundi 9 janvier au samedi 14 janvier 2023 puis 1 jour par semaine entre le 16 janvier et le 13 février 2023.	Massé : du lundi 13 mars au samedi 25 mars 2023 ; Ou filé : 1 jour par semaine à partir de la fin du SOPA 2, entre le 13 mars et le 3 juin 2023 ; Ou mixte, massé/filé : du lundi 13 mars au samedi 18 mars puis 1 jour par semaine entre le 20 mars et 22 avril 2023.
Allemand	Massé : du lundi 14 au samedi 26 novembre 2022.	Massé	Massé
Anglais		Massé	Massé
Espagnol		Massé	Massé
Education physique et sportive		Filé, 8 jeudis (semaines 48, 49, 50, 1, 2, 3, 4, 5), 2 mercredis (semaines 4, 5)	Massé/filé, 4 jeudis (semaines 6, 7, 10, 11), 1 mercredi (semaine 6)
Histoire-géographie		Massé	Massé
Lettres		Massé	Massé
Mathématiques		Massé	Massé/filé, Mardi
Physique-chimie		Filé, Mardi	Massé
Sciences économiques et sociales		Massé	Filé, Mardi
Sciences de la vie et de la terre		Filé, Mardi	Massé/filé, Mardi
Philosophie		Filé, Mardi	Massé/filé, Mardi
Numérique et sciences informatiques		Massé	Massé
Parcours technologique et professionnelle		Massé	Massé

### 3.3. Les étudiants en première année de Master MEEF 3 (CPE)

En première année de master (M1), les étudiants suivent un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) sur une durée équivalente à 6 semaines. Le stage se déroule sur un même territoire : l'étudiant est affecté dans un établissement unique (établissement pilote : collège ou lycée) mais doit au cours de la seconde et/ou troisième période de stage se rendre dans une ou deux écoles viviers et dans le collège/lycée vivier afin de travailler les transitions, les procédures d'orientation, les projets transférables, les éléments de parcours éducatifs des élèves du territoire. Trois périodes de stage sont prévues :

SOPA 1	SOPA 2	SOPA 3
Massé : du lundi 14 novembre 2022 au vendredi 25 novembre 2022	Massé : du lundi 9 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023	Massé : du lundi 13 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023

Le temps passé à l'école déterminée et dans le collège/lycée vivier est de deux fois deux jours consécutifs (par exemple lundi-mardi puis jeudi-vendredi la semaine d'après) ou d'une semaine complète si cela est plus facile dans l'organisation.